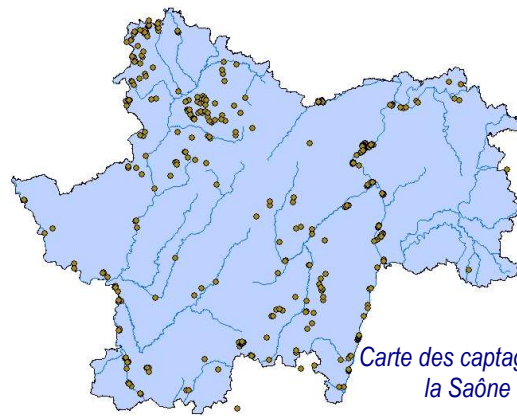


## BILAN DE LA QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC - ANALYSES 2008

### Unité de distribution de LA PETITE GROSNE



Carte des captages alimentant  
la Saône et Loire

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique. C'est pourquoi elle fait l'objet de contrôles réguliers sous l'autorité de la DDASS. Le nombre de prélèvements et d'analyses effectués dépend du nombre d'habitants desservis et de la nature de la ressource en eau utilisée. Les contrôles sont réalisés aux captages, à la sortie du traitement et enfin aux robinets des consommateurs.

Ce bilan a été réalisé à partir des résultats d'analyses de 34 prélèvements d'eau effectués au cours de l'année 2008. Les échantillons prélevés sont analysés par le laboratoire d'hydrologie du centre hospitalier de Mâcon et le laboratoire SAVOIE-LABO, agréés par le Ministère chargé de la Santé.

Lorsqu'une anomalie est décelée, le responsable de la distribution et le gestionnaire sont immédiatement informés afin qu'ils en recherchent les causes et prennent les dispositions nécessaires à l'amélioration de la situation.

Le gestionnaire procède également à une auto surveillance permanente du fonctionnement des installations.

## L'EAU que vous BUVEZ : de son CAPTAGE.....

L'eau que vous buvez est pompée dans la nappe alluviale de la Saône par l'intermédiaire de 6 puits de captage situés sur la commune de Crêches sur Saône. Avant distribution cette eau est désinfectée par injection de chlore gazeux.

Les périmètres de protection de la ressource en eau utilisée pour la production de l'eau que vous consommez ont été établis (article L 1321-2 du Code de la Santé Publique) par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique en date du 17/05/1976, ils sont en cours de révision.



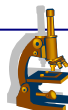
### ...à votre ROBINET

Paramètres	Unités	Normes	Valeur moyenne sur votre commune	Nombre d'analyses pour le paramètre
Bactériologie	Pourcentage d'analyses conformes	100%	100 %	32
Dureté	°F = degré français	-	30,8	14
Nitrates	Milligrammes par litre	<50	9,2	14
Pesticides totaux	Pourcentage d'analyses conformes	<0,1	100 %	6

### CONCLUSION

L'eau que vous avez consommée en 2008 est restée de bonne qualité bactériologique toute l'année. Elle a été également conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des substances indésirables ou toxiques recherchées. Cette eau peut toutefois présenter occasionnellement une coloration marron et des particules en suspension liées à la présence de Manganèse dans la ressource. Cet élément n'est pas toxique mais crée des dépôts dans les canalisations et des désagréments pour les consommateurs. Un traitement est à l'étude.

## QUE SIGNIFIENT....



**Qualité bactériologique** : La qualité bactériologique de l'eau est déterminée par la recherche de bactéries dont la présence laisse suspecter une contamination d'origine fécale pouvant être à l'origine notamment de troubles digestifs. Un dysfonctionnement momentané, un manque d'entretien des installations de traitement et de distribution, ou tout simplement l'absence de traitement de désinfection peuvent être à l'origine d'eaux contaminées sur le plan bactériologique. **L'eau que vous avez consommée en 2008 s'est révélée conforme aux limites de qualité bactériologique dans 100% des échantillons.**

**La Dureté** : Elle dépend de la nature du sous-sol et représente la teneur en calcium et magnésium de l'eau ; elle s'exprime en degré français. Pour tenir compte à la fois de l'intérêt pour la santé d'un apport en calcium et en magnésium dans l'eau consommée et des inconvénients liés à l'entartrage, il est généralement admis qu'une dureté entre 15°F et 20°F est idéale. En dessous de 15°F, on peut dire que l'eau est plutôt douce alors qu'au-delà de 20°F, elle est plutôt dure. **L'eau distribuée à votre robinet est dure.**

**Les Nitrates** : L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. Le respect de la limite de qualité de 50 mg/l est indispensable à la prévention des risques pour la santé des nourrissons et des femmes enceintes. **L'eau que vous avez consommée en 2008 a toujours présenté des teneurs en nitrates nettement inférieures à la limite de qualité fixée pour ce paramètre.**

**Les Pesticides** (herbicides, insecticides,...) : A l'état de traces dans les eaux, ils sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont ingérés durant toute une vie. Leur présence dans les eaux provient du ruissellement ou de l'infiltration des produits utilisés pour la protection des récoltes ou pour la destruction de la végétation indésirable. **Quelques traces de pesticides (Atrazine et ses produits de décomposition, Métochlor, Simazine, produit de dégradation du glyphosate.) ont été relevées en 2008 sur l'eau mise en distribution mais la limite de qualité fixée pour ces molécules a toujours été respectée.**

## L'eau potable en Saône et Loire....



Environ 53 millions de m3 d'eau sont prélevés chaque année en Saône et Loire par le biais de 369 captages (puits, sources, captages, barrages...). La plupart de ces ouvrages captent des eaux souterraines, et principalement les nappes aquifères des alluvions des cours d'eau (Loire, Saône, Grosne...). Les alluvions de la Saône produisent environ la moitié des besoins en eau du département. Les captages d'eau superficielle (barrages, rivières) situés essentiellement dans le nord ouest du département alimentent environ 140 000 personnes, soit 20 % de la population de Saône et Loire.

## Actualité

### **Les puits et forages privés**

Tout prélèvement (source), puits ou forage réalisé à des fins d'usage **uni familial** de l'eau doit faire l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concernée. L'eau de tout captage **privé**, puits, source, forage..., est considérée a priori comme étant non potable. Elle peut contenir des substances chimiques et/ou microbiologiques potentiellement dangereuses pour la santé.

### **La récupération des eaux de pluies**

La direction générale de la santé, souligne que pour l'utilisation d'eau de pluie à l'intérieur de l'habitat, des règles d'hygiène rigoureuses doivent être respectées afin d'éviter tout risque sanitaire. L'eau de pluie n'est pas potable car elle présente une contamination microbiologique et chimique supérieure aux limites de qualité fixées pour l'eau du réseau public.

### **Attention au retour d'eau !**

Les installations d'eau citées ci-dessus ne doivent pas être susceptibles de permettre, à l'occasion de phénomènes de retours d'eau (inversion de pression), la pollution du réseau public d'eau potable. Ces installations ne doivent pas être raccordées au réseau d'adduction public par quelque moyen que ce soit (vanne 3 voies...). Les réseaux doivent être totalement séparés.

## Recommandations sanitaires...



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Dans les habitats équipés de canalisations en plomb et lorsque l'eau y a séjourné plusieurs heures, ou plus généralement après quelques jours d'absence **laissez couler l'eau avant de la boire**. La stagnation de l'eau peut notamment favoriser la dissolution des métaux constitutifs du réseau intérieur (plomb, cuivre, nickel)

Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (voir facture).

### **Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser :**

à la mairie de votre commune ; au gestionnaire du réseau ; à la D.D.A.S.S

<http://bourgogne.sante.gouv.fr/sante-environnement/eau-consommation-humaine/index.html>